

ANNONCES LEGALES



COMMUNE D'AURIBEAU

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Par arrêté municipal n°2025ARU014 en date du 08 septembre 2025, et par délibération n° CC-2025-077 de la communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon, Le Maire de la commune d'Auribeau et Monsieur le président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon ont ordonné l'ouverture des enquêtes publiques ;

- sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- et sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Auribeau.

A cet effet, Monsieur Michel Morin, colonel (E.R.) a été désigné par le président du Tribunal administratif de Nîmes en tant que commissaire enquêteur.

Les enquêtes se dérouleront à la mairie d'Auribeau, du lundi 29 septembre 2025 au mercredi 29 octobre 2025 inclus.

Les dossiers seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, les jeudis après-midi de 13h à 17h, et à titre exceptionnel les lundi 29 septembre 2025 de 9h à 12h, samedi 25 octobre 2025 de 14h à 17h et mercredi 29 octobre 2025 de 14h à 17h.

Où sur le site dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6636> pour le projet Plan Local d'Urbanisme et <https://www.registre-dematerialise.fr/6637> pour le projet de révision du Zonage d'Assainissement des eaux usées.

Et sur la plateforme de la communauté de communes du pays d'Apt Luberon : www.paysapt-luberon.fr

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie d'Auribeau les :

- lundi 29 septembre 2025 de 9 h à 12 h
- samedi 25 octobre 2025 de 14 h à 17 h
- mercredi 29 octobre 2025 de 14 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur les deux registres d'enquêtes déposés en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur en mairie d'Auribeau, 44 rue Saint Pierre, 84400 AURIBEAU ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquête-publique-6636@registre-dematerialise.fr pour le projet de Plan Local d'Urbanisme

et : enquête-publique-6637@registre-dematerialise.fr pour le projet de révision du Zonage d'Assainissement des eaux usées.

A l'issue des enquêtes, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie, des réception.

COMMUNE DE CARPENTRAS

DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

REDEFINITION DU CHAMP D'APPLICATION SUITE A L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 8 juillet 2025 le Conseil Municipal de la Commune de Carpentras a décidé d'approuver la redéfinition du champ d'application du droit de préemption urbain renforcé sur la totalité des zones urbaines (U) et d'urbaniser (AU), conformément au règlement graphique du PLU. Cette délibération est affichée durant un mois à l'Hôtel de ville de Carpentras, Place Maurice Charrieret et au service Urbanisme de la commune, 73 Boulevard Albin Durand à Carpentras. Le dossier est à la disposition du public au service Urbanisme, aux heures d'ouverture au public, soit tous les jours de 8h30 à 12h.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE GOULT

1- Objet, date et durée de l'enquête

Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal en date du 10 Septembre 2025 a été prescrite l'enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du PLU.

L'objet de cette modification porte sur des évolutions du règlement du document d'urbanisme, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le projet d'aménagement et de développement durable. Elle concerne principalement l'ajout d'une OAP en centre village, des précisions sur les occupations et utilisations du sol réglementées par le PLU, des compléments sur l'aspect extérieur des constructions et aménagements de leurs abords, des compléments sur les obligations imposées en matière de réalisation de stationnement, la prise en compte des évolutions des règlements de défense extérieure contre l'incendie et contre les inondations, des ajustements réglementaires, des corrections d'erreurs matérielles.

Conformément à l'avis n°03088KK AC PLU de la MRAE en date du 18 juillet 2025 le projet de modification n°2 est soumis à évaluation environnementale. Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation.

L'enquête publique se déroulera du 01/10/2025 au 30/10/2025 inclus soit 30 jours.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation

L'autorité compétente pour approuver la modification n°2 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de GOULT. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider d'apporter s'il y a lieu des modifications au projet de modification n°2 du PLU en vue de son approbation.

3- Noms et qualités du commissaire enquêteur et de son suppléant

Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal en date du 22/08/2025, a désigné :

- Monsieur Guy BEUGNOT en qualité de commissaire enquêteur,
- Madame Justine DESFOUR en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

4- Consultation du dossier et observations du public

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en Mairie du 01/10/2025 au 30/10/2025 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi, mardi,



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Par arrêté n°2025-05 en date du 25 juillet 2025, la Présidente du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Schéma de Coherence Territoriale du Bassin de Vie d'Avignon, arrêté le 7 avril 2025 par délibération n°2025-09 du comité syndical.

L'enquête publique se déroulera du 1er octobre 2025 à 9h00 au 4 novembre 2025 à 17h00 inclus, soit durant 35 jours consécutifs.

Par décision n°E250005384 en date du 7 mai 2025, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné une commission d'enquête composée de :

- Monsieur Bruno ESPIEU, en qualité de Président, Messieurs Alain DE CHANTERAC et Jacques SUBE, en tant que membres titulaires, Monsieur Patrice CONEDERA en tant que membre suppléant.

Le dossier d'enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- au format papier, au siège du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon, aux sièges des 4 EPCI membres, ainsi qu'à la Maison France Services de Villeneuve les Avignon pour la partie Gardoise du territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - 320, chemin des Meunajans, 84008 Avignon
- 340, Boulevard d'Avignon, 84170 Montoux
- Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat - 307 Avenue de l'Arc de Triomphe, 84102 Orange
- Communauté de Communes d'Aguyes Ouveize en Provence - 802 avenue Fernand Gonnat, 84850 Camaret-sur-Aigues
- Maison France Service de Villeneuve les Avignon - 1 Allée Pierre-Louis Loisel SIDSCAVAR, 30400 Villeneuve-lès-Avignon
- au format numérique, sur le site internet du syndicat mixte, à l'adresse suivante <https://www.scot-bva.fr>, ainsi que sur le site dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6381>

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au siège du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que dans les différents lieux d'enquête ci-dessus.

- La commission d'enquête recevra le public lors de 7 permanences qui se tiendront :
- Mercredi 1er octobre de 9h à 12h au Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon - 164 avenue Saint Tronquet - Vaucluse Village - Bâtiment le Consulat - 84130 Le Pontet
 - Lundi 6 octobre de 8h30 à 12h à la Maison France Service de Villeneuve les Avignon - 1 Allée Pierre-Louis Loisel SIDSCAVAR, 30400 Villeneuve-lès-Avignon
 - Lundi 13 octobre de 14h à 17h à la CA du Grand Avignon - 320, chemin des Meunajans, 84008 Avignon
 - Vendredi 17 octobre de 13h30 à 17h à la CA des Sorgues du Comtat - 340, Boulevard d'Avignon 84170 Montoux
 - Mardi 21 octobre de 8h à 12h à la CC du Pays d'Orange en Provence - 307 Avenue de l'Arc de Triomphe, 84102 Orange
 - Jeudi 30 octobre de 8h30 à 12h à la CC d'Aguyes Ouveize en Provence - 802 avenue Fernand Gonnat 84850 Camaret-sur-Aigues
 - Mardi 4 novembre de 14h à 17h au Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon - 164 avenue Saint Tronquet - Vaucluse Village - Bâtiment le Consulat - 84130 Le Pontet

Pendant la durée de l'enquête, les observations et contributions du public pourront être :

- Consignées sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, ouvert à cet effet dans les lieux d'enquête précités ci-dessus
- Reçues à l'écrit ou à l'oral par la commission d'enquête aux lieux, jours et heures de ses permanences
- Consignées sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6381>

- Transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6381@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6381>.

- Adressées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon - 164 avenue Saint Tronquet - Vaucluse Village - Bâtiment le Consulat - 84130 Le Pontet.

A l'issue de l'enquête, le rapport établi ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées seront également publiés sur le site internet Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon à l'adresse suivante <https://www.scot-bva.fr> ainsi que sur le site dédié à l'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/6381>, et tenus à la disposition du public pendant un an.

Le projet de révision du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon.

jeudi : de 8h à 12h et de 14h à 16h ; mercredi et vendredi : de 8h à 12h ; samedi : de 9h à 12h) et sur le site internet de la commune : <https://www.goult.fr/modification-plu>

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent être consignées :

- sur le registre d'enquête publique déposé à l'accueil de la Mairie
- sur le registre dématérialisé sécurisé, ouvert toute la durée de l'enquête, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6656>
- par courriel à l'adresse mail suivante : enquete-publique-6656@registre-dematerialise.fr (les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6656>)
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Goult, 31 place Jean Moulin, 84220 Goult

Un poste informatique est mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi, mardi, jeudi : de 8h à 12h et de 14h à 16h ; mercredi et vendredi : de 8h à 12h ; samedi : de 9h à 12h).

5- Permanences du commissaire enquêteur

- Le commissaire enquêteur recevra en Mairie :
- le 01/10/2025 de 9h à 12h
 - le 08/10/2025 de 14h à 17h
 - le 18/10/2025 de 8h à 12h
 - le 30/10/2025 de 14h à 17h

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Goult et sur le site internet de la mairie (<https://www.goult.fr/modification-plu>).

7- Identité de la personne responsable de la modification n°2 du PLU après l'ouverture des enquêtes publiques

Le Maître d'ouvrage de la modification n°2 du PLU est la commune de GOULT dont le siège administratif est situé 31, Place Jean Moulin - 84220 GOULT. Des informations peuvent être demandées auprès de Didier PERELLO, maire de GOULT, du 01/10/2025 au 30/10/2025.

8- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, dans sa version papier, à l'accueil de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués ci-dessus, ou dans sa version dématérialisée à l'adresse : <https://www.goult.fr/modification-plu> ou <https://www.registre-dematerialise.fr/6656>.

PRÉFET DE VAUCLUSE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

AVIS D'ENQUETES CONJOINTES

En exécution de l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2025, il sera procédé, à des enquêtes publiques conjointes :

- préalable à la révision de la déclaration d'utilité publique du champ captant de la Saignonne et de ses périmètres de protection
- enquête parcellaire nécessaire à la révision des périmètres de protection et l'instauration de servitudes afférentes sur le territoire des communes d'Avignon, Châteaurenard et Noves.

Cette enquête publique se déroulera du mercredi 1er octobre 2025 à 9h00 au vendredi 31 octobre 2025 à 17h00 soit 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête se situe à la mairie d'Avignon Hôtel de Ville - Place de l'Horloge - 84000 AVIGNON ;

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur le Président du Grand Avignon - Services techniques - 320 chemin des Meunajans - AGROPARC - BP1259 - 84 911 AVIGNON Cedex 9 - 04 88 61 54 57

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, les dossiers d'enquête publique sont communicables à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Service des relations avec les collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières - 84905 AVIGNON cedex) Tel : 04.88.17.82.24

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Georges TRUC retraité de l'Education Nationale.

Monsieur William VAN DUC, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée des enquêtes publiques conjointes, les dossiers d'enquête sur support papier, seront déposés dans chacune des mairies concernées, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public comme indiqués ci-après :

Communes	Adresse	Heures d'ouverture
Avignon - 84000	Hôtel de Ville Place de l'Horloge	Lundi à vendredi 8h00 à 17h00
Châteaurenard - 13160	Direction de l'urbanisme 43 avenue des martyrs de la résistance	Lundi à vendredi 8h30 à 18h
Noves - 13550	2 place Jean Jaures	Lundi à vendredi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Les dossiers seront en outre consultables :

- sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquêtes publiques Liste des enquêtes publiques / AVIGNON - CAPTAGE SAIGNONNE)
- sur le site internet des services de l'Etat dans les Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans chacune des mairies concernées à l'adresse et heures d'ouverture au public mentionnées à l'article 3 du présent arrêté.

- pour l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique sur un registre à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- pour l'enquête parcellaire sur un registre à feuillets non mobiles côté et paraphé par chacun des maires concernés.

Le public peut également adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie d'AVIGNON - Hôtel de Ville - Place de l'Horloge - 84000 AVIGNON

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante :

- pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, l'objet ci-après devant être bien précisé :
- AVIGNON - CAPTAGE SAIGNONNE - Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques (AVIGNON - CAPTAGE SAIGNONNE)).

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public comme suit :

Lieux	Date	Adresse
Avignon	- Mercredi 1er octobre 2025 de 9h00 à 12h00 - Jeudi 16 octobre 2025 de 15h à 17h - Vendredi 31 octobre 2025 de 14h00 à 17h00	Hôtel de Ville RDC - Porte 7
Châteaurenard	Mercredi 22 octobre 2025 de 15h00 à 18h00	Direction de l'urbanisme salle de réunion 43 avenue des martyrs de la résistance
Noves	Jeudi 9 octobre 2025 de 13h30 à 16h30	Hôtel de Ville RDC - Salle des expositions

A l'issue de cette enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée, pendant un délai d'un an dans chacune des mairies concernées, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Service des Relations avec les Collectivités Territoriales - Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquêtes publiques / Liste des enquêtes publiques / AVIGNON - CAPTAGE SAIGNONNE).

Cet avis est également publié en vue de l'application des articles L.311-1, L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Dans un délai d'un an à compter de la clôture d'enquête publique, les préfets de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône pourront, le cas échéant, prononcer par un arrêté l'utilité publique du projet, réviser les périmètres de protection et installer les servitudes inhérentes.

Pour le préfet de Vaucluse
La secrétaire générale
Sabine ROUSSELY

Pour le préfet des Bouches-du-Rhône
La secrétaire générale adjointe
Marie-Férendine PLAZA

ASCO DU CABEDAN NEUF

AVIS D'ATTRIBUTION

TRAVAUX DE MODERNISATION DES PRISES SYNDICALES DU CANAL DU CABEDAN NEUF TRANCHE 2

NOM COMPLET DE L'ACHETEUR
ASCO DU CABEDAN NEUF (637219)
NUMERO NATIONAL D'IDENTIFICATION
SIRET : 2964071200001

VILLE
TAILLADES
CODE POSTAL
84300
GROUPEMENT DE COMMANDE
Non

INTITULE DU MARCHE
TRAVAUX DE MODERNISATION DES PRISES SYNDICALES DU CANAL DU CABEDAN NEUF - TRANCHE 2

Travaux
DESCRIPTION SUCINCTE DU MARCHE
LOT 1 : FOURNITURE DE 30000 MÈTRES
LOT 2 : FOURNITURE ET POSE DE 745 ML DE CANALISATIONS, 15 BORNES D'IRRIGATION ET 3 BRANCHEMENTS
MOTS CLEF UTILISÉS POUR L'INDEXATION DES ANNONCES ET POUR LA RECHERCHE
Irrigation

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ATTRIBUTION
LOT 1 ATTRIBUÉ À L'ENTREPRISE UN MONTANT DE 28 070 € HT
LOT 2 ATTRIBUÉ À LA SNPR POUR UN MONTANT DE 198 054 € HT